



AVIS DE COURSE

SEMAINE DE LA ROCHELLE 2025



CHAMPIONNAT DE FRANCE
DE CLASSE VIPER
Grade 3



CHAMPIONNAT DE FRANCE
DE CLASSE F18
Grade 3

NATIONAL JEUNE CATAMARAN

Tyka / SL15.5 / Nacra 15
Grade 4

SEMAINE DE LA ROCHELLE

505 / Europe / Fireball / Finn
Grade 5A

Interligue Optimist

Grade 4

DU 29 MAI AU 1^{ER} JUIN 2025

LA ROCHELLE NAUTIQUE





Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions]
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12h le 29 mai 2025 en version numérique à l'adresse suivante : [Tableau officiel](#)
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse suivante : [Tableau officiel](#)
 - 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes :

- Intersérie dériveurs à l'exception des bateaux volants et des bateaux ayant un rating supérieur à 1350
- 505, Fireball, Europe, Finn
- Viper
- F18
- Tyka – catégories d'âges admises U15
- Nacra 15 – 14 à 20 ans (nés de 2005 à 2011) *
- Tous les bateaux conformes aux règles de jauge de la classe Optimist **

* Les benjamins de 11 ans pourront être acceptés dans cette catégorie à la discrétion de l'AO et d'être en équipage avec un minimes (il faudra notamment un équipage constitué d'un sportif minime et assuré d'une prise en charge et d'un accompagnement par un entraîneur identifié).

** Tous les coureurs de niveau 3 fédéral avéré, nés de 2010 à 2016, selon les catégories suivantes :

- Minimes /Cadets : coureurs nés en 2013, 2012, 2011, 2010
- Benjamins : coureurs nés à partir de 2014 (les poussins de niveau 3 sont acceptés dans cette catégorie)

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

- a. Pour chaque concurrent, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

Pour les optimist, les concurrents possédant une licence FFVoile doivent fournir au moment de leur inscription l'attestation 2025 d'adhésion à la classe Optimist dite « Timbre de classe », présentant le N° de voile identique à celui déclaré sur l'épreuve, qui atteste du dépôt et du contrôle, sur le site de la classe, des documents IODA du bateau.

4.2.2

- Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4

Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur :

- Lien d'inscription : [Semaine de La Rochelle et le National Jeune Catamaran](#)
- Lien d'inscription : [Interlique Optimist](#)

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : majoration de 50% des frais d'inscription.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Sont inclus le pot d'accueil et le repas coureur.

Catégorie	Jusqu'au 04/05/2025 (inclus)	Après le 04/05/2025
National Jeunes catamaran	130€	195€
Solitaire	100€	150€
Double	180€	270€
Optimist	60€	90€

A partir du troisième enfant d'une même fratrie, l'inscription du troisième enfant et des suivants est minorée de 50% (valable sur la période du tarif de base) – prendre contact avec le club pour appliquer cette offre.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre

Confirmation d'inscription :

	Date	De	A
National Jeunes Catamaran et Semaine de La Rochelle	28/05	14 H	18 H
	29/05	09 H	11 H
Interligue optimist <i>Confirmation par les accompagnateurs référénts</i>	30/05	09 H	11 H
		11H : Briefing coureurs / entraîneurs	

Autre :

Programme	Date	Horaire
Pot d'accueil	28/05	19 H
Interligue Optimist : briefing coureurs et entraîneurs Sur la terrasse. Un entraîneur référent y sera désigné.	30/05	11H
Repas coureurs	30/05	Retour de course
Remise des prix Semaine de La Rochelle	31/05	Dès que possible
Remise des prix National Jeunes Catamaran Et Interligue Optimist	01/06	Dès que possible

8.2 Contrôles de l'équipement et jauge :

VIPER et F16 le 28/05 de 14h à 18h et le 29/05 de 9h à 11h

8.3 Jours de course :

Date	Heure 1 ^{er} signal avertissement	Classes	Nb de courses	Nb maxi de courses par jour
29/05	14 H 30	Toutes sauf les optimists	3 courses	4 courses
30/05	11 H 13 H 30	Toutes sauf les optimists Optimists	5 courses	6 courses
31/05	11 H	Toutes	5 courses	6 courses
01/06	Jour de réserve uniquement pour les dériveurs			
	10 H	National Jeunes Catamaran et Interligue Optimists	3 courses	4 courses

Une course supplémentaire peut être disputée si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.

8.4 Nombre de courses : cf tableau 8.3

8.5 L'heure du signal d'avertissement : cf tableau 8.3

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h pour la Semaine de La Rochelle le 31/05 et après 14h pour les National Jeunes Catamaran et l'Interligue Optimist.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré : bout de remorquage spécifique conforme aux règles de classe ou aux règles de l'inter-série.

9.5.1 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

[Règles de jauge et de course - Intersérie Dériveurs](#)

9.5.2

Pour l'Interligue Optimist :

Au plus tard à l'ouverture des confirmations d'inscription, chaque coureur devra remplir le formulaire de sa déclaration de jauge selon le lien suivant :

- Minimes <https://forms.gle/oFve9nCmWcXDxfHA>
- Benjamins <https://forms.gle/REANGez5B9WNIUXX7>

11 LIEU

L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de types construits ou longue distance.

Pour les optimists, les parcours sont de type trapèze IODA avec porte.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les optimist, la RCV 44.1 n'est pas modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est maintenue. Il n'y aura pas d'arbitrage semi direct.

Pour toutes les autres classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Il pourra y avoir un arbitrage semi-direct.

14 CLASSEMENT

14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

14.4 Toute classe dériveur apparaissant admissible dans l'AC qui aura au minimum 15 bateaux inscrits en épreuve 5A aura un classement séparé. Sinon, les équipages courront en intersérie dériveur en grade 5A.

15.5 Les titres de champions de France de classe F18 et Viper seront délivrés si le nombre de bateaux ayant confirmé leur inscription est d'au moins 15 bateaux par série. Si ce nombre n'est pas atteint, la régata sera requalifiée en critérium national grade 4.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

15.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un autocollant fourni par l'OA.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur

est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

Pour les optimist, les entraîneurs fourniront, au plus tard à la confirmation, la liste des coureurs sous leur responsabilité pendant l'épreuve – Annexe B à retourner à l'adresse mail suivante : noemie.tasta@rochellenautique.com

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMPLACEMENT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux et le port.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue,



entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- National Jeune Catamaran : les trois premiers de chaque classe recevront un trophée
- Les trois premiers des championnats de France F18 et Viper recevront des médailles
- Interligue Optimist : les trois premiers de chaque catégorie et les premiers fille et garçon de chaque catégorie s'ils ne sont pas récompensés
- Autres classements : à la discrétion de l'organisateur

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

AUTORITE ORGANISATRICE

La Rochelle Nautique

20 avenue Antoine Albeau

17 000 LA ROCHELLE

Tél : 33 (0)5 46 44 49 20

Courriel : contact@larochellenautique.com

Internet www.larochellenautique.com





Annexe A : PLAN DU SITE

SEMAINE DE LA ROCHELLE VOILE LEGERE

- Cale associative
- Parking - Remorque avec coffre
National Jeune Catamaran
- Cale capitainerie
- Parking - Remorque dériveurs
- Parking - Optimist
- Parking - F18 et VIPER



ANNEXE B : FICHE ENTRAINEUR

NOM	
PRENOM	
CLUB	

TELEPHONE	
MAIL	
IDENTIFICATION DU SEMI-RIGIDE	

Déclare prendre en charge **sur l'eau** les coureurs suivants :

N° voile	Nom et prénom des coureurs	Club	Course en flotte
			<input type="checkbox"/>

Je souhaite être intégré au dispositif de sécurité de la régate : OUI NON

Signature :

